

La constitution

qui siégeons dans l'opposition, mais il l'a dit aussi à ses députés de l'arrière-ban. Je les ai vus les douze applaudir bien fort derrière lui, derrière les caméras. Mais j'ai également constaté que plusieurs de ses collègues ne se donnaient pas la peine d'applaudir.

J'ai beaucoup d'estime pour le ministre des Transports et j'ai suivi avec intérêt sa carrière qui l'a amené à assumer tout un éventail de responsabilités dans notre pays. C'est un homme éclairé, que les Canadiens devraient écouter, et si le premier ministre (M. Trudeau) est un vrai Canadien, comme il prétend l'être, il devrait lui aussi l'écouter. Je me demande s'il va se donner la peine de lire le message du ministre qui, dans ce domaine, est un grand humaniste et un grand Canadien. Je désapprouve le ministre quand il dit, comme pour s'excuser, que c'est par prudence politique qu'il approuverait les propositions dont nous sommes saisis. Je me demande ce que son collègue, M. Robarts, en penserait, monsieur l'Orateur.

● (2010)

A l'instar d'autres députés, je tiens à participer à ce débat pour dire à quel point je m'inquiète des répercussions que la résolution dont nous sommes saisis peut avoir pour l'association canadienne. De très nombreux Canadiens, tout comme moi, s'inquiètent à propos de cette motion qui vise à instituer un comité mixte en vue d'étudier la teneur d'une adresse commune à Sa Majesté la Reine.

L'une des premières observations que je tiens à faire, c'est que le gouvernement et l'appareil bureaucratique sur lequel il s'appuie en l'occurrence savent pertinemment, comme nous tous, que la vaste majorité des Canadiens ne suivent pas de près ce débat. Ils ont autre chose à faire. Ils ont leur famille à élever, des engagements à assumer au plan des affaires, des relations sociales, humaines et personnelles, de sorte qu'ils ne peuvent pas suivre de près ces discussions. C'est donc à nous qu'il incombe, alors que nous examinons cet aspect de la mesure à l'étude, d'expliquer autant que possible aux Canadiens—pour ma part, aux gens de Dartmouth, sur la côte est de la Nouvelle-Écosse—ainsi que nous en avons le devoir, certains des risques inhérents à ce que le gouvernement nous propose.

Au cours des prochaines minutes, j'espère que je pourrai aborder de façon cohérente, mais malheureusement superficielle, certaines de ces questions. Il est important de rapatrier la constitution; cela ne fait aucun doute. Comme tous les orateurs qui m'ont précédé, je déclare très sincèrement que j'appuie un gouvernement central fort. Cela n'est pas nouveau puisque la même idée a été exprimée en 1867, en 1864 et même avant cela. J'appuie cette motion dans un esprit de véritable association avec des gouvernements provinciaux forts.

Ces deux concepts ne sont pas contradictoires. En effet, il ne peut y avoir de conflit de ce genre dans notre système, compte tenu de nos structures. Un conflit est possible uniquement lorsqu'une partie, le partenaire dominant—et je tiens à dire au ministre d'État (Mines) (M^{me} Erola) que cette remarque n'est pas chauvine—tente d'imposer sa volonté à l'autre, comme l'a dit le ministre des Transports (M. Pepin) cet après-midi. Ce qui le préoccupe, c'est qu'une partie impose sa volonté à l'autre. Il ne se préoccupe pas du geste en soi, mais de la façon dont il est posé et c'est bien ce que je dis: il ne peut y avoir conflit que lorsque le partenaire le plus ancien de cette associa-

tion historique et traditionnelle tente délibérément et unilatéralement d'imposer sa volonté à son partenaire moins ancien.

Nous menons nos affaires au Canada, non pas depuis 113 ans mais depuis presque 200 ans, sous la Couronne britannique. Les résultats laissent-ils tant à désirer? Ne sont-ils pas satisfaisants?

Mme Erola: Ils pourraient l'être encore davantage.

M. Forrestall: Monsieur l'Orateur, le ministre affirme qu'ils sont satisfaisants mais qu'ils pourraient l'être encore plus. Voilà ce qu'on disait en 1854, en 1858, puis en 1864, et la situation s'est améliorée. Nous nous sommes bien tirés d'affaire jusqu'ici, et nous l'avons fait sous la Couronne britannique. La seule chose que je reproche à l'attitude et au procédé qu'on nous impose et devant lequel nous devons vraisemblablement nous incliner, à cause du poids de la majorité gouvernementale, c'est tout simplement la façon dont on procède et non pas l'objectif de la résolution. Le gouvernement a tort. Il détruira le pays délibérément et volontiers sans aucun regret. Si les députés d'en face veulent ma conclusion maintenant, je puis la leur dire et m'asseoir ensuite.

Une voix: Cessez de nous tenir en haleine.

M. Forrestall: Voilà la réponse classique d'un député de l'arrière-ban, d'un partisan ou d'un phoque savant. Le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Collette), cet après-midi, dans une des attaques les plus ignobles contre l'opposition qu'il m'ait été donné d'entendre depuis bien longtemps à la Chambre, a insinué que nous faisons perdre le temps de la Chambre dans ce débat. Il est à noter que les ministériels de l'arrière-ban ont pris la parole plus fréquemment que tous les députés de l'opposition ensemble, espérant en retirer une certaine gloire. Pourquoi? Qui retarde le débat? De toute façon, personne ne peut retarder ce débat.

Si tous les députés veulent se lever pour parler à leurs concitoyens, c'est leur droit le plus strict, bon Dieu, et aucun Président de la Chambre, aucun premier ministre et aucun gouvernement ne pourront y changer quoi que ce soit, peu importe la nature de leurs intentions ou le but poursuivi. À partir du moment où l'on y changera quelque chose, il n'y aura plus de Canada. Je conseille à mes collègues du Québec d'écouter attentivement et de se retourner car je pourrais très bien être la cible qu'ils convoitent, mais non. J'ai 25 années d'expérience dans la vie publique. Je peux dire que les Québécois n'ont pas eu le courage d'aller dans l'ouest, ni dans le nord du Canada...

Des voix: Oh, oh!

Mme Hervieux-Payette: Nous y sommes allés plus souvent que vous n'êtes allé au Québec.

M. Forrestall: Je suppose que le député rejette mes propos; je m'excuse. Ils ont ou auront certainement tous une question de privilège à soulever ou un rappel au Règlement à faire.

[Français]

Mme Hervieux-Payette: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. J'aimerais rappeler à mon honorable collègue que, comme député de Mercier, je suis allée quatre fois dans l'ouest cette année. Je suis allée à Edmonton, il y a trois semaines, je suis allée à Calgary, je suis allée à Vancouver, et j'aimerais que le député veuille bien se rétracter.